

Règlement intérieur

Article N°1

Toute personne admise au club HISTOGAME, s'engage à en respecter les statuts et le présent règlement intérieur.

Article N°2 (Inscriptions)

Est déclaré membre de l'association, toute personne qui a satisfait aux formalités et a acquitté sa cotisation. Celle-ci est payable chaque année à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours aux tarifs validés par l'administration de l'association HISTOGAME et cela jusqu'au 30 juin de l'année suivante (sauf la section événement qui termine le 31 août).

Il est délivré à, chaque membre, une carte d'adhésion qui lui donne droit à une remise sur le matériel d'occasion à VIRTUA PEZENAS (sur présentation de celle-ci) comportant :

- Un numéro de membre
- Nom et prénom du membre
- La signature du responsable du club des droits acquittés.

Article N°3 (Accès à la salle)

Seuls ont accès à la salle les membres du club ayant acquitté de leur cotisation pour la saison en cours. Les membres devront être munis de leur carte d'adhésion. Une permanence administrative sera assurée tous les mercredis aux heures d'ouverture du club ou contacter :

Grégory DA CRUZ SILVA TAIA : 07 82 44 35 61 Référent Fun Game et E-SPORT.

Jonathan Negro : 06 71 54 05 99 Président de l'association Histogame.

Dérogation possible sous condition de validation par bureau de l'association HISTOGAME, pour organismes de presse, associations, événements et rencontre sportive avec un nombre inférieur ou égal à 15 personnes, hors membres organisateurs de l'association HISTOGAME. (Pour les événements et rencontres sportives, merci de prévoir la présence d'un membre supplémentaire.)

Article N°4 (Comportement)

- La plus grande courtoisie et la meilleure tenue sont de rigueur lors des activités différentes et lors des rencontres entre clubs.
- Il est formellement interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans la salle.
- Les téléphones portables, baladeurs et autres sont interdits pendant les rencontres officielles.

- Les parents sont responsables de la sécurité et de la conduite de leurs enfants inscrits au club du moment qui sorte de la salle et annonce leur départ.
- Les animaux sont interdits.
- L'ensemble du matériel et des installations est placé sous la sauvegarde des membres du club. Il est demandé à tous de veiller à maintenir le club et ses abords dans le meilleur état de propreté.
- Le club ne peut en aucun cas être responsable des pertes ou vols qui pourraient être commis.
- Les membres devront aider le responsable au rangement du matériel et de la salle ainsi qu'à la fermeture du club.

Article N°5 (Horaires)

Ouverture de « Fun Game » le mercredi de 14h00 à 17h00 avec pause goûter fourni par le club.

Ouverture de « E-sport » le samedi de 14h00 à 17h00

Article N°6 (Exclusion)

Tout membre contrevenant aux règles de l'association, se verra infliger un avertissement qui sera systématiquement rapporté aux parents. En cas de récidive, le responsable de l'activité pourra prononcer la radiation du contrevenant dans les conditions fixées par l'article 4 sans remboursement d'aucune nature de sa cotisation.

Signature du membre : _____ Signature du responsable légal : _____
Précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » pour chacun